LUMIX

5 ans DE GARANTIE

Du 13 Mai 2025 au 31 Mars 2026

BÉNÉFICIEZ D'UNE GARANTIE DE 5 ANS

SUR LES BOÎTIERS ET OBJECTIFS LUMIX PLEIN FORMAT

*Voir modalités et références éligibles

Extension de Garantie Lumix

Achetez un produit Lumix éligible et bénéficiez d'une garantie gratuite de 5 ans.

Période de promotion : 14 mars 2025 - 31 mars 2026
Date limite de dépôt des demandes : 30 juin 2026

CONDITIONS DE LA PROMOTION

1. La promotion sur l'extension de garantie Lumix (ci-après dénommée "la promotion") est organisée par Panasonic Marketing Europe GmbH, dont l'adresse est Hagenauer Str. 43, 65203 Wiesbaden, Allemagne (le "promoteur").
2. Pour éviter toute ambiguïté, cette promotion est une extension de la garantie standard de Panasonic à un total de 5 ans (tous les détails sont disponibles sur www.panasonic.com/fr/garantie-panasonic) et n'est valable que dans les pays couverts, à savoir le Royaume-Uni, l'Irlande, la Belgique, la France, la République tchèque, la Hongrie, la Pologne, le Danemark, la Finlande, la Norvège, la Suède, l'Allemagne, l'Autriche, les Pays-Bas, la Suisse, l'Italie, l'Espagne et le Portugal. qui sont âgés de 18 ans ou plus.

ÉLIGIBILITÉ

3. La promotion est applicable aux résidents des pays du champ d'application, y compris la clause (2), âgés de 18 ans ou plus.
4. Pour pouvoir participer à la promotion, les participants doivent acheter un produit qualifié neuf (et non d'occasion) auprès d'un détaillant participant dans les pays visés à la clause (2) pendant la période de promotion. Les réclamations relatives à des produits achetés avant ou après cette période de promotion seront considérées comme non valables.

PRODUITS ÉLIGIBLES

DC-S*, S-R*, S-E*, S-X*, S-S*

5. Cette promotion est réservée aux détaillants participants. La liste est disponible sur le site de Panasonic onglet “Promotion”.
6. Tous les produits admissibles doivent être des produits Panasonic neufs et authentiques. Les achats de produits d'occasion, remis à neuf ou reconditionnés, de produits importés de l'extérieur de l'EEE ou de produits contrefaits ou enfreignant les droits de propriété intellectuelle du groupe de sociétés Panasonic de quelque manière que ce soit ne seront pas pris en compte dans le cadre de cette promotion.

COMMENT RÉCLAMER L’EXTENSION DE GARANTIE

7. Pour bénéficier de cette promotion, il vous suffit de créer un compte My Panasonic. Si vous possédez déjà un compte My Panasonic, veuillez ajouter les produits éligibles achetés. Le participant doit enregistrer le produit admissible en ligne à l'adresse My Panasonic , après l'achat d'un produit admissible et dans les 90 jours suivant l'achat. Le participant doit s'enregistrer pour bénéficier de l’extension de garantie en fournissant les informations obligatoires suivantes à l'aide de son nom et de son adresse électronique : Le lieu d'achat du Produit Eligible, la date d'achat, le numéro de série du Produit Eligible (qui se trouve sur la base du produit ou sur le côté de la boîte du produit) ; télécharger une copie de votre facture d'achat complet (pas le reçu de dépôt) montrant le numéro du modèle, avant la Date Limite de Réclamation. Les demandes effectuées après cette date ne seront pas éligibles pour la promotion. Veillez à ce que votre facture d'achat mentionne le numéro du modèle acheté et la date d'achat. Une fois l'enregistrement du produit admissible réussi sur MyPanasonic, le participant recevra un e-mail confirmant l'enregistrement de son produit. (Veuillez prévoir un délai de 28 jours à compter de la date de réception de votre réclamation et de toutes les pièces justificatives pour recevoir votre certificat de garantie). L'e-mail contient également un lien vers une enquête facultative.

8. L’extension de garantie n’est pas valable pour les produits éligibles qui sont retournés à un détaillant en vue d’un échange de produit ou d’un remboursement.
Le promoteur sera alors en droit d'annuler toute extension de garantie. En tout état de cause, la dernière date d'enregistrement sera la date limite de réclamation.
9. Le promoteur ne traitera pas une demande si le participant ne peut pas fournir une copie de la facture d'achat.
Si le participant ne parvient pas à s'inscrire sur MyPanasonic, veuillez contacter notre service d'assistance. https://support-fr.panasonic.eu/
10. L'Organisateur ne sera pas tenu responsable des défaillances techniques, matérielles, logicielles, du site web du serveur ou d'autres défaillances ou dommages de quelque nature que ce soit, dans la mesure où ils empêchent le participant de participer à la Promotion ou l'en empêchent de quelque manière que ce soit.
Les demandes par fax, téléphone ou courrier électronique ne seront pas acceptées. Les formulaires de demande illisibles, incomplets ou altérés seront considérés comme nuls. 11. Une fois votre enregistrement en ligne effectué, votre demande sera vérifiée. Une fois votre demande acceptée, nous activerons votre garantie et vous enverrons un certificat par courrier électronique, qui confirmera la période de couverture de votre garantie et vos coordonnée

RÉCEPTION DE LA GARANTIE

12. Le certificat de garantie sera envoyé à votre adresse électronique après l'enregistrement. Une fois l'inscription réussie, vous recevrez un e-mail de confirmation. Les années supplémentaires d'extension de garantie seront ajoutées automatiquement à l'enregistrement du produit du participant dans Mon compte Panasonic jusqu'à ce que le total atteigne la période maximale de 5 ans. Pour éviter toute ambiguïté, si le participant s'est déjà enregistré pour une extension de garantie avant cette promotion, seules les années supplémentaires nécessaires pour atteindre la limite maximale de 5 ans seront ajoutées par cette promotion. Veuillez prévoir un délai de 28 jours à compter de la date de réception de votre demande et de toutes les pièces justificatives pour recevoir votre certificat de garantie. Si vous n'avez pas reçu votre certificat de garantie dans le délai estimé de 28 jours, veuillez nous contacter en utilisant les coordonnées ci-dessus. Malheureusement, les demandes effectuées en dehors de la date limite de réclamation ne seront pas acceptées.

VIE PRIVÉE ET PROTECTION DES DONNÉES

13. Toute information personnelle fournie sera utilisée par Panasonic, uniquement dans le cadre de cette promotion et conformément à la législation sur la protection des données. Veuillez consulter la politique de confidentialité de Panasonic pour de plus amples informations (https://www.panasonic.com/fr/privacy-policy.html.

CONDITIONS GÉNÉRALES

14. L'organisateur se réserve le droit de vérifier l'éligibilité de toutes les demandes afin de se prémunir contre les demandes frauduleuses, non valides ou répétitives. Les participations frauduleuses ou les réclamations qui ne respectent pas les présentes conditions générales seront invalidées et l'organisateur se réserve le droit de disqualifier le participant qui se livrerait à ce type de réclamation.
15. Pour contrôler les demandes frauduleuses, le promoteur se réserve le droit de vérifier les retours de produits auprès des détaillants concernés par rapport aux demandes d'extension de garantie reçues. Toute activité frauduleuse potentielle fera l'objet d'un suivi de la part du promoteur. Le promoteur suspendra l'octroi d'une extension de garantie s'il soupçonne qu'une réclamation fausse ou frauduleuse a été faite.
16. L'extension de garantie Lumix offerte dans le cadre de cette promotion est non échangeable, non transférable et il n'y a pas d'argent, de crédit ou de produit de remplacement disponible.
17. Le promoteur se réserve le droit de modifier ces conditions à tout moment et de modifier ou de retirer cette promotion à tout moment. 18. Cette promotion n'est pas cumulable avec d'autres offres ou promotions. 19. En faisant valoir cette extension de garantie Lumix, les demandeurs seront réputés avoir lu et accepté ces conditions générales 20. Le fait qu'une ou plusieurs dispositions des présentes conditions de la promotion soient ou deviennent totalement ou partiellement caduques n'affecte pas la validité des autres dispositions. La disposition totalement ou partiellement caduque sera remplacée par une disposition valide qui répondra au mieux à l'objectif économique de la disposition invalide.
Les présentes conditions sont régies par le droit allemand.

Panasonic France succursale de Panasonic Marketing Europe Gmbh RCS Nanterre : B 445 283 757.